

## **RAPPORT N° 270 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 13 FEVRIER 2021**

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 6 au 13 février 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et une (1) autre a été blessée par des éclats d'une grenade.

Le rapport fait également état de six (6) cas d'arrestations arbitraires dont celles effectuées dans le cadre d'une fouille-perquisition de police sans mandat judiciaire et celle d'une femme arrêtée à la place de son mari recherché par la police.

### **1. Atteintes du droit à la vie**

- Dans la nuit de dimanche 7 février 2021 vers 20 h, des malfaiteurs non encore identifiés se sont introduits au domicile de Colette Ndikumana sur la colline de Ruvumu, en commune de Kiganda, dans la province de Muramvya (centre du Burundi).

Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont lancé une grenade à l'intérieur de la cuisine au moment où les victimes prenaient leur repas du soir. L'explosion de cette grenade a causé la mort sur-le-champ de deux personnes, à savoir Colette Ndikumana (57 ans) et Tharcisse Nsabimana (40 ans), son domestique, tandis que sa fille Clotilde Ndayizeye a été blessée.

Les mêmes sources précisent que le mobile de ce double assassinat n'est pas encore connu.

- Au matin de jeudi 11 février 2021, un corps sans vie d'un certain Jean Claude Nganahe, un Imbonerakure qui fut chef de quartier de Kavumu de 2010 à 2015 dans la zone de Kamenge, commune de Ntahangwa en mairie de Bujumbura, a été découvert à 10 mètres de son domicile sis au quartier Mirango I, 11<sup>ème</sup> avenue de la même zone.

Selon des témoins sur place, la victime aurait été étranglée.

Les mêmes sources révèlent que Jean Claude Nganahe aurait été assassiné par des agents de police qui l'avaient sorti du bistrot dont il était propriétaire le mercredi 10 février 2021 vers 20 h et embarqué à bord d'un véhicule de type Pick-up et que le motif de son assassinat n'est pas connu.

- Dans la nuit de vendredi 12 février 2021 vers 23 h, un jeune Imbonerakure prénommé Dieudonné a noyé Elisha Ngomirakiza dans la rivière Rusizi au pied de la colline de Kaburantwa, dans la commune de Buganda en province de Cibitoke (au nord-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, le criminel a dépouillé la victime de tout son argent avant de la jeter dans la rivière Rusizi et son corps n'a pas été retrouvé.

Les mêmes sources précisent que Dieudonné a pris le large après avoir constaté que le courant de la rivière avait emporté la victime et que la police a par la suite arrêté sa femme et l'a conduite au cachot du commissariat communal de Buganda.

SOS-Torture/Burundi condamne les atrocités commises régulièrement par les membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie) sans que les autorités administratives et policières prennent de mesures appropriées pour juguler ce phénomène criminel et elle s'insurge contre l'arrestation arbitraire de cette femme du criminel opérée en dehors de tout cadre légal du moment que le principe sacré de la personnalité de la responsabilité pénale est reconnu par la législation burundaise et les instruments juridiques internationaux ratifiés par l'État du Burundi.

## 2. Arrestations arbitraires

- Sur la colline de Jimbi de la commune de Kibago en province de Makamba (sud du Burundi), la police a opéré une fouille-perquisition dans les ménages de la localité le matin de mercredi 10 février 2021 vers 6 h.

Selon des sources sur place, 5 personnes ont été arbitrairement arrêtées, à savoir Fulgence Niyongabire (25 ans), Révérien Nshimirimana (28 ans), Prince Muhozimana (18 ans), Alexis Ndayishimiye (33 ans) et Rose Ndereyimana (21 ans). Les mêmes sources précisent qu'aucune charge pénale ne pesait sur les individus appréhendés avant leur arrestation.



SOS-Torture/Burundi dénonce ces cas d'arrestations arbitraires opérées par la police en dehors de la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.